

**COVID-19 : importation du médicament :
Atracurium besylate Injection 10 mg/mL,
Attention aux erreurs médicamenteuses**

A l'attention des pharmaciens hospitaliers

Madame, Monsieur,




En accord avec l'ANSM, dans le cadre de la pandémie de COVID-19, SANTE PUBLIQUE FRANCE met à disposition à titre exceptionnel et transitoire, la spécialité **Atracurium besylate Injection 10 mg/mL** en provenance d'Inde.

ATTENTION : la spécialité importée ne fait pas l'objet d'un contre étiquetage en français.

Pour prévenir un risque d'erreurs médicamenteuses, vous trouverez ci-dessous des informations sur cette spécialité

Nous vous demandons de les mettre à disposition IMPÉRATIVEMENT des professionnels de santé qui vont administrer le médicament aux patients

Photos du médicament importé

AMPOULES		
		
		Etiquette des ampoules

La spécialité importée est similaire aux spécialités à base d'ATRACURIUM besylate 10 mg/ml, commercialisées en française en termes de composition, voie et modalités d'administration et conditions de conservation (+ 2 à 8 °C)

	Médicaments français similaires	Médicament importé d'Inde
Dénomination commerciale	ATRACURIUM HOSPIRA 10 mg/ml	Atracurium besylate Injection 10 mg/mL
DCI	Atracurium besylate	Atracurium besylate
Concentration	10 mg/ml	10 mg/ml
Volume du contenant	Ampoule de 2,5 mL	Ampoule de 2,5 mL
Quantité totale de principe actif par ampoule	25 mg	25mg

Nous vous informons que Santé Publique France assure la responsabilité des lots importés de ce médicament, notamment en ce qui concerne les défauts qualité ou réclamations éventuelles.

Contact: qualite_covid19@santepubliquefrance.fr

Les effets indésirables et les risques d'erreurs médicamenteuses détectés sont à déclarer auprès du Centre Régional de pharmacovigilance (CRPV) de la région concernée ou via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du Ministère de la Santé.